



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le Dix-Huit Décembre,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** M. AUFFRET – R. AUBAULT - G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoint**

S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER – J. RAYNAUD –  
JC. SANSONI - J. TOCQUER - C. VELAY – N. DEDULLE - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à C. VELAY) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à JL. GIRAUD)  
E. MENUT (pouvoir donné à J. RAYNAUD) - S. LELUIN (pouvoir donné à N. DEDULLE) – A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA) - RASKIN (pouvoir donné à A. DUBOIS)

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire précise au conseil municipal que suite à une modification du poste de travail d'un adjoint administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à la nomination de deux agents stagiaires au 1<sup>er</sup> avril 2018, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Suppression de postes	Création de postes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste à 80 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste temps complet</li> <li>▪ Adjoint Administratif à temps complet</li> <li>▪ Adjoint technique à temps non complet soit 24 heures hebdomadaires</li> </ul>

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs du personnel comme indiqué ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE